



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Cellule Vie Scolaire

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Chefs
d'établissement, les directeurs/trices d'école

S/c des IA-DASEN par département

Besançon, le 06 octobre 2016

Objet : Journée Non au harcèlement – Jeudi 3 novembre 2016

Dossier suivi par
Cécile BEISSER-VOIGNIER
Proviseur Vie scolaire

Téléphone
03 81 65 74 02

Mél.
cecile.beisser-voignier
@ac-besancon.fr

10, rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

La loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, complétée par la circulaire n°2013-100 du 13 août 2013, inscrivent la prévention du harcèlement entre pairs comme un enjeu majeur.

Les objectifs principaux de cette politique publique sont la diminution des phénomènes de micro-violences et harcèlement dans le 1^{er} et le 2nd degrés et l'amélioration du climat scolaire dans les écoles et EPLE.

Pour obtenir ces résultats, le ministère, avec l'appui et l'expertise de la mission de prévention et de lutte contre les violences en milieu scolaire, pilotée depuis novembre 2015 par monsieur André Canvel (IGEN), a développé une politique en 4 volets : **Sensibiliser, prévenir, former, prendre en charge.**

Il est indispensable de faire comprendre le lien entre la lutte contre le harcèlement et l'approche par le climat scolaire. En effet, les politiques de prévention et de prise en charge du harcèlement doivent être engagées dans une démarche globale et systémique.

C'est la raison pour laquelle, le **Groupe Académique Climat Scolaire** (en cours de finalisation) intégrera dans son plan de travail la thématique des micro-violences et du harcèlement.

Si prévenir ce phénomène aide les élèves victimes, témoins ou acteurs de harcèlement à retrouver une scolarité sereine, cela permet également à moyen et long terme de faire diminuer l'absentéisme, de rendre les élèves acteurs de la prévention, de travailler à une meilleure cohésion des équipes éducatives en respectant les compétences professionnelles de chacun, de rendre effective la coéducation en associant à cette politique les parents et partenaires de l'école.

De nombreuses ressources permettant de travailler sur les différents facteurs cités sont disponibles sur le site national Climat Scolaire :

<https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

Je me permets de vous communiquer ci-après, au regard des 4 volets de la politique ministérielle, une liste non exhaustive d'outils et de ressources mis à notre disposition.

SENSIBILISER



2/3

- Site Internet, centre de ressources « **Non au harcèlement** »
<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr>
- Page Facebook à destination des professionnels et du grand public
<https://www.facebook.com/nonauharcementalecole>
- Reconduction pour la 4^{ème} année consécutive du **Prix « Non au harcèlement »** (des informations complémentaires sur le calendrier 2016.2017 vous parviendront ultérieurement)
- **Journée du 3 novembre 2016** : grande journée de mobilisation sur le harcèlement à l'école. Elle sera notamment consacrée au cyber harcèlement et cyber violences.

Depuis la rentrée 2016, Madame Cécile Beisser-voignier, proviseur vie scolaire, a pu observer, lors de visites d'établissements, de rencontres et d'échanges informels avec les chefs d'établissements et leurs équipes une multitude d'actions et de micro-projets en lien avec cette thématique.

Cette journée sera aussi l'occasion de mettre en lumière et de valoriser au niveau de l'académie des projets et actions menées dans les établissements et écoles sur la nécessaire sensibilisation dans le domaine des politiques d'école et d'établissement.

Des visites seront ainsi réalisées dans cet esprit.

Les membres de la Réserve citoyenne de l'Education nationale pourront de même être sollicités pour aider les équipes à faire de cette journée un moment fort dans l'établissement.

PREVENIR

De très nombreux outils (vidéos, dessins animés, guides pédagogiques, fiches conseils) ont été créés pour les équipes éducatives.

Ils sont accessibles sur le site « Non au harcèlement »

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr>

FORMER

Des référénts académiques harcèlement sont présents dans chaque académie et formés régulièrement à l'ESENESR.

Ils assurent ensuite l'organisation de formations en académie avec pour objectif de structurer des réseaux de formateurs au plus près des besoins des écoles et EPLE.

Pour l'académie de Besançon, c'est le proviseur vie scolaire qui assure cette mission.

PRENDRE EN CHARGE

Le ministère a mis en place un réseau de référénts « harcèlement » afin d'aider et conseiller les écoles et établissements dans la résolution d'une situation de harcèlement mais également de mettre en œuvre des plans de formation et des actions de prévention.

- Pour l'académie de Besançon : Les référénts harcèlement (équipes de binôme-trinôme, IA-IPR, IEN, conseillers techniques) sont répartis sur les 4 départements afin de permettre un maillage territorial au plus près du terrain et des situations à traiter.

La liste des référents harcèlement départementaux est actuellement en cours de finalisation, elle vous sera communiquée très prochainement.



3/3

- Dispositif « **Stop harcèlement** » : il intègre des plateformes téléphoniques dans une optique de traitement éducatif des situations de harcèlement entre pairs. Deux types de plateformes (nationale et académique) ont été mises en place par le ministère. Ces plateformes sont joignables par toute personne concernée par le harcèlement à l'école.
 - **Numéro vert national : 3020**
Numéro important à faire apparaître dans les carnets de correspondance des élèves.
 - La **plateforme téléphonique académique : 0 800 711 025** pour l'académie de Besançon.
 - Un numéro spécifique, **Net-Ecoute** : disponible pour les situations de cyber violences. Il est géré par l'association E-Enfance : **0 800 200 000**.

Le proviseur vie scolaire se tient à votre disposition pour tout complément d'information sur l'exploitation, la mise en œuvre ou l'accompagnement de ces dispositifs ou ressources.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans la prévention et la lutte contre les violences en milieu scolaire, phénomènes qui nous concernent tous.

Le Recteur
Chancelier des Universités

Jean-François CHANET